



Transport Aérien

*Proposition de loi du député **Éric DIARD***

La FEETS FO dénonce une attaque contre le droit de grève

La Fédération Force Ouvrière de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS FO), compétente pour tous les salariés des compagnies aériennes **condamne la proposition de loi « relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers »** qui masque, sous cet intitulé volontairement trompeur, une attaque directe contre le droit de grève.

La FEETS FO dénonce les arguments et prétextes démagogiques utilisés pour justifier cette proposition de loi.

Elle rappelle que les salariés n'ont pas recours à la grève par facilité mais parce qu'ils y sont contraints. A l'heure où moult salariés du transport aérien, personnels au sol et navigants, sont attaqués sur leurs droits fondamentaux, sur leurs emplois, leurs conditions de travail, leurs garanties collectives, **le fait même d'encadrer le droit de grève lève le masque sur les objectifs réels des initiateurs de cette proposition de loi : museler le droit légitime des salariés à se défendre !**

La FEETS FO condamne cette proposition de loi qui constitue une atteinte au droit de grève, droit constitutionnel et individuel. Elle s'oppose à toute contrainte supplémentaire sur le droit de grève dans le transport aérien. Elle condamne en ce sens toute obligation de déclaration préalable et toute mesure s'assimilant qui constitueraient, de fait, des entraves graves au droit de grève avec pour seul but d'en neutraliser l'impact.

La FEETS FO exige le retrait de la proposition de loi « *relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers* »

Paris, le 1er décembre 2011

Contact : 01.44.83.86.20.

Jean HEDOU, Secrétaire général

Jean-Luc SECONDI, Secrétaire fédéral Transport Aérien